

**Direction territoriale Quest** 

# CROA du 03 novembre 2015 à Chantonnay

# **RD 949 bis**

# **Aménagement de la liaison BOURNEZEAU – CHANTONNAY Viaduc du Petit Lay**

Contrôle extérieur - Béton Christophe BRICARD

# **Sommaire**

Pourquoi contrôler le béton d'un OA?

Le référentiel technique

La chronologie de contrôle béton d'un chantier

Consistance pas adaptée ?

Mauvaise mise en œuvre ?

Dmax trop gros?



Ferraillage mal conçu?

Densité du ferraillage ?

Mauvais calage des armatures ?





Cure?

Tassement du béton?

Trop d'eau dans le béton ?



Tous les problèmes ne se révèlent pas pendant les travaux



Manque d'enrobage

Mauvaise qualité du béton

Corrosion prématurée des armatures



# Le référentiel technique

NF EN 13670/CN « Exécution des structures en béton »

NF EN 206/CN « La norme béton »

Fascicule 65 du CCTG « Exécution des Ouvrages de GC »

Recommandations RAG RSI GEL

Fiches MEMOAR du SETRA http://memoar.setra.i2/





# La chronologie d'un chantier

Contrôles et épreuves en amont (avant travaux)

# La chronologie d'un chantier

Contrôles et épreuves en amont (avant travaux)

# Le plus tôt possible :

Vérifier les spécifications du CCTP :

 Classes d'exposition
 Voir document « aide au choix des classes d'exposition »

http://www.egfbtp.com/pdf/dt0037-fasc7\_genie\_civil\_divers.pdf

- Spécification du tableau de définitions des bétons vis-à-vis du fascicule 65 du CCTG

# Documents qualité et d'exécution

## Principaux documents

- ✓ Plan Qualité général
- ✓ Plan Qualité particulier « formulation, fabrication et transport du béton » du fournisseur de béton
- ✓ Dossier d'études des bétons
- ✓ Programme de convenance
- Dossier de convenance
- ✓ Plan Qualité particulier « bétonnage »
   avec plan de contrôle, procédures d'exécution et fiches de suivi par partie d'ouvrage

Point d'arrêt

# Agrément des centrales à béton

L'agrément des centrales à béton est donné à partir du Plan Qualité particulier « formulation, fabrication et transport du béton » soumis au visa du Maître d'œuvre (point d'arrêt) et qui doit traiter :

- ✓ Formulation des bétons en référence aux exigences du CCTP (classes d'exposition, alcali-réaction, RSI, adaptation par temps froid ou chaud, ...) et au cahier des charges propre de l'entreprise Références ou épreuves d'étude
- ✓ Outils de production Centrale principale et de secours) admises à la marque NF en procédure générale ou particulière

Point d'arrêt

# Agrément des centrales à béton

Le recours à une centrale de secours (avec la réalisation de convenance sur cette centrale) n'est pas une obligation.

C'est une option à imposer ou non contractuellement au marché (CCTP) et qui dépend :

- ✓ de la nature de l'ouvrage à réaliser (importance, volume de bétonnage par partie d'ouvrage, rendement, ...)
- ✓ des enjeux en cas d'arrêt accidentel de bétonnage avec reprise ultérieure (technique, esthétique, ...)
- ✓ éventuellement de la localisation géographique du chantier
- ✓ et des dispositions que l'on impose à l'entreprise en terme de management de la qualité pour remédier à cette organisation

# Agrément des formules de béton

Point d'arrêt

Concernant les formulations, il convient d'abord de vérifier l'adéquation :

- ✓ Des classes d'exposition et de chlorures
- ✓ De la classe de résistance caractéristique
- ✓ De la consistance
- ✓ De la dimension maximale des granulats (limitation due à la densité de ferraillage et à l'enrobage)
- ✓ Du type, de la classe et des caractéristiques complémentaires du ciment PM, ES
- ✓ Du dosage minimal en ciment
- ✓ Du rapport Eeff/C (L equiv.)
- ✓ De la qualification de la formule vis-à-vis de la prévention de l'alcali-réaction et de la réaction sulfatique interne



Point d'arrêt

# Agrément des formules de béton

Deux cas possibles (résistance caractéristique > 25 MPa)

- ✓ Le béton dispose de références probantes (art. 8.2.2.1 du fascicule 65)
- ✓ Le béton ne dispose pas de référence probante et des épreuves de convenances sont à prévoir (art. 8.2.1.2 du fascicule 65)

Point d'arrêt

# le béton dispose de références probantes :

- Fabriqué et mise en œuvre dans des conditions équivalentes (< 2 ans)</li>
- n Rc 28 sur n prélèvements (consistance dans la fourchette requise) : n ≥ 12
  - f<sub>c</sub> ≥ f<sub>ck</sub> + K (n) S (S calculé sur n résultats sur une période ≈ 1 an)
  - Et  $\mathbf{f}_{c} \ge \mathbf{f}_{ck} + 6$

n	12	40	75	100	200
K(n)	2	2	1,9	1,86	1,80

fc moyenne des n résultats

fck résistance caractéristique spécifiée

S écart type

Point d'arrêt

# Agrément des formules de béton

<u>Justifications/essais au niveau des épreuves d'études concernant</u> **l'alcali-réaction RAG**:

- ✓ **Justification de la qualification des granulats (NR, PRP, PR)** selon essais de qualification conformément aux prescriptions du fascicule de documentation FD P 18 542.
- ✓ Justification de la possibilité d'utilisation des granulats

#### Niveau B

#### 4 dispositions

- Granulats NR
- Ou granulats PRP avec conditions spécifiques
- · Ou bilan des alcalins satisfaisant
- Ou essai de performance de la formule satisfaisant

#### Niveau C

#### Précautions exceptionnelles

- Granulats NR, ou PRP avec des conditions particulières satisfaisantes
- Ou granulats PR avec détermination seuil en alcalins déclenchant la RAG (base essai de performance NF P18-454 mais ciment à basse teneur en alcalins)+ application d'une marge de sécurité (1 à 2kg/m3 de moins en fonction du caractère critique de la structure et de la variabilité des constituants)



# **Contrôles en amont Agrément des formules de béton**

Point d'arrêt

Justifications/essais au niveau des épreuves d'études concernant la réaction sulfatique interne RSI

- L'entrepreneur doit démontrer que la température maximale susceptible d'être atteinte par le béton de toutes les parties d'ouvrage compte tenu du planning de réalisation, du programme de bétonnage et des éventuelles dispositions particulières proposées par l'entrepreneur respecte la température maximale fixée dans le document intitulé «Recommandations sur la prévention des désordres dus à la réaction sulfatique interne» édité par le LCPC en août 2007.
- ✓ Si la température maximale donnée par la méthode simplifiée constituant l'annexe IV de ce document excède le seuil fixé pour le niveau de prévention requis, une étude plus précise doit être entreprise par l'entrepreneur (modélisation numérique aux éléments finis), à ses frais, pour valider la formule proposée et pour définir la température maximale du béton à la livraison, ou essai de performance.



Point d'arrêt

# **Epreuves de convenance**

Avant la réalisation des épreuves de convenance, le **programme** de convenance est à valider. Il convient de vérifier que :

- ✓ L'ouvrabilité et le délai maximal d'utilisation (ou durée pratique d'utilisation) sont précisées et sont compatibles avec les exigences du chantier
- ✓ Le nombre de gâchées et leur volume sont suffisants
- ✓ L'élément témoin éventuel est prévu d'être réalisé et est conçu de manière à bien évaluer les difficultés les plus importantes de mise en œuvre.

Point d'arrêt

# Epreuve de convenance

Sous la responsabilité de l'entrepreneur et réalisée par son contrôle externe.

On fait la distinction entre les formules possédant ou non des références probantes (art. 8.2.3 du fascicule 65) :

béton	Avec ref	Sans ref
Formule nominale	1 gâchée	3 gâchées mini
		Maintien de rhéologie possible avec 3 gâchées mélangées

Point d'arrêt

# Epreuve de convenance

Elle est réalisée sur la formule nominale avec les moyens de mise en œuvre réels.

Epreuve probante si

La consistance mesurée est dans la fourchette requise

+ rendement volumique (compris entre 0,975 et 1,025)  $f_{CE} \ge f_{ck} + \lambda (C_E - C_{min})$   $f_{CE} \ge f_{ck} + 2 S$ S écart type prévisionnel >= 3 MPa  $\lambda = 1$  sauf justifications expérimentales probantes  $C_{min} = R$  min ciment pouvant être respectée
(autocontrôle du fournisseur) ou garantie par la norme

Point d'arrêt

#### Elément témoin

La réalisation de l'élément témoin prévu au marché fait partie intégrante de l'épreuve de convenance (point d'arrêt).

Il peut être de différente nature :

- ✓ Pour apprécier les difficultés de **ferraillage**, de **coffrage** et de bétonnage (coulage et vibration notamment)
- ✓ Pour apprécier la **qualité de parement** (soignés fins ou soignés ouvragés avec matrice)
- ✓ Bétonnage sous l'eau
- ✓ Massif de béton pour vérifier les simulations de dégagement exothermique
   (RSI et gradients thermiques)

Cet élément à la charge de l'entrepreneur sera à refaire jusqu'à acceptation de la Maîtrise d'Œuvre.



# Contrôles du béton au cours du chantier

- Réception sur site et contrôle du béton
- Contrôle des opérations de bétonnage

# Réception sur site du béton

La réception du béton sur chantier est de la responsabilité de l'entreprise de génie civil.

# Réalisé par son contrôle externe

La réception du béton comprend :

- ✓ L'examen du bon de livraison <u>avec pesées</u> par gâchée à chaque toupie
- ✓ Le contrôle visuel du béton à chaque toupie
- ✓ Le contrôle de la conformité des caractéristiques du béton frais selon la fréquence définie au PQ
- ✓ Le prélèvement d'éprouvettes d'information (le cas échéant) et de contrôle selon la fréquence définie au PQ

On s'assurera enfin qu'aucun rajout d'eau ne soit réalisé sur chantier.

# Réception sur site du béton

## Vérification des bons de livraison et de pesées

- ✓ Numéro de formule et composition
- ✓ Heure de fabrication pour s'assurer du respect de la durée maximale d'utilisation du béton (1h30 à 20°C) en l'absence de disposition particulière
- ✓ Valeurs des corrections d'eau en centrale (ajout/retrait limité à 10 litres)
- ✓ Respect des tolérances de pesées
- ✓ Représentativité des hygrométries des granulats
- ✓ Temps de malaxage (55 s minimum)

#### Contrôle du béton

## Contrôle de la conformité des caractéristiques du béton frais

- ✓ S'assurer de la présence et du bon état du matériel de contrôle, du respect des modes opératoires et du respect des fréquences de contrôle définies au PQ
- ✓ Consistance du béton frais (respect de la fourchette de consistance d'acceptation chantier) En valeur cible et non en classe d'affaissement
- ✓ Température du béton frais



#### Contrôle du béton

Prélèvement d'éprouvettes de contrôle (contrôle de conformité sur béton durci)

- ✓ S'assurer de la présence et du bon état du matériel de contrôle, du respect des modes opératoires et du respect des fréquences de prélèvement définies au PQ à partir du lotissement contractuel
- ✓ 3 éprouvettes par prélèvement pour essai de résistance à 28 jours liées impérativement à la réalisation d'un essai de consistance et à un essai de teneur en air entraîné le cas échéant

Sauf dispositions différentes du marché, le nombre n de prélèvements par lot est au minimum égal à :

- 3 pour un lot de béton d'un volume inférieur à 100 m³,
- 3 plus un par tranche de 100 m3 supplémentaires ou fraction restante.

#### Contrôle du béton

## Contrôle de conformité (8.3.2.1.2.2 du fascicule 65)

#### Conformité du lot si :

Consistance et autres propriétés : résultats dans la fourchette requise

Résistances en

compression vérifient :

relation 1:

 $\begin{array}{c|cccc} \hline f_e & & \geq & f_{ek} + k_1 \\ \hline f_{el} & & \geq & f_{ek} - 4 \text{ (MPa)} \\ \hline f_e & & \text{la moyenne arithmétiq} \end{array}$ relation 2:

en désignant par : la moyenne arithmétique des résultats.

le plus petit résultat,

la résistance caractéristique requise,

grandeur dont la valeur numérique en MPa

est donnée dans le tableau ci-après :

i

n est le nombre de prélèvements par lot.

#### 1er cas si:

préfabrication avec certification

> BPE avec certification et équipements conformes à l'annexe B

S: écart-type des résultats

#### Contrôle du béton

Vis-à-vis de la réaction sulfatique interne :

Il est procédé à une mesure de température Tmax à cœur à chaque bétonnage de pièce critique ou représentative de lots de pièces critiques (cela nécessite que les pièces soient équipées de sondes de température).

La conformité est déclarée si la valeur obtenue reste inférieure ou égale à la valeur de la température spécifiée.

# Contrôles des opérations de bétonnage

Vérifier la bonne conduite du coulage du béton

- ✓ Cadence de rotation et temps d'attente des toupies (fin de mise en œuvre du béton limitée à 1h30 après sa fabrication à 20°C en l'absence de dispositions particulières)
- ✓ Absence de ruissellement de béton sur coffrage, de pollution des armatures ou de déformation des armatures,
- ✓ Hauteur de déversement du béton < 1,50 m
- ✓ Hauteur de couche de béton < 50 cm

# Contrôles des opérations de bétonnage

Cas du coulage à la benne à manche

✓ Vérifier que la manche est suffisamment longue et qu'en pratique la hauteur de chute du béton dans le coffrage < 1,00 m





#### **Essais sur bétons**

# Contrôles en préfabrication

#### Nature des contrôles

- ✓ Pendant la fabrication
  - idem chantier + cycle de décoffrage/manutention ( + cycle d'étuvage + moyens de vibration externe + mise en œuvre de la pré-tension le cas échéant)
- ✓ Après la fabrication (réception sur stock)
  - contrôle dimensionnel et d'aspect (déformations, fissures, ségrégation, teinte du parement)
  - mesure des contre-flèches (cas des poutres)
  - enrobage (ferroscan)



# Merci de votre attention

